

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260611-CSEDEL2026061105-DE
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2026 - 17H00
A MALEMORT DU COMTAT (SALLE DES FETES)

L'an deux mille vingt six, le onze juin à dix sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 02 juin 2026, en application de l'article L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Malemort du Comtat, sous la présidence de séance de Madame Jacqueline BOUYAC, doyenne d'âge du Comité.

Nombre de délégués En exercice : 47 Présents et représentés (mini 24) : 44 Quorum atteint
Nombre de voix En exercice : 119 Présentes : 114 Exprimées par pouvoirs : 2 Total (mini 59) : 116

Délégués présents :

4 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN
3 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT
3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET, Valérie MICHELIER, Thierry THIBAUD
8 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Alain CONSTANT (Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Alain GABERT (Sault), Françoise THUREL (Savoillans)

24 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Michel HERZ (Suppléant Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Stéphanie DAVAU (Mazan), Dominique MAZEL (Modène), Corentin LE GOFF (Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Isabelle DENIS RIBOT (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Marie-Pierre VILLALON DIORCET (Suppléante Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Florence BERTRAND (Crestet) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués excusés : Marc LARTIGUE (Le Barroux), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine)

Membres associés à voix consultative présents : Michel BLANCHARD (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse)

Membre associés absents : Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), (Chambre d'Agriculture de Vaucluse), (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse), (Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Invités excusés : Thierry ACHARD (Payeur départemental de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Max RASPAIL (Président CCVS, Maire de Blauvac), Patrice JULLIEN (1^{er} adjoint Crillon le Brave), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Nathalie GABRIELLI (Suppléante Mormoiron), Bernard TAVERNIE (suppléant Saint Trinit), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Carole APACK, Nicolas BOURGUE, Lise COLLIN, Mathilde COTTIGNIES, Marlène CREQUER, Guillaume DOUS, Catherine FAYOT, Yan GLOAGUEN, Baptiste MONTESINOS, Juliette NEYRET, Lucie PARENT, Marie PONS-RAMELLS, Virginie RASPAIL, Christian ROECK, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, Vincent THOMANN, Laurence VEILLARD, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux),

Secrétaire de séance : Alexandre ROUX (Entrechaux), le benjamin, est nommé secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260611-CSEDEL2026061105-DE
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt six, le onze juin à dix sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 02 juin 2026, en application de l'article L5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Malemort du Comtat.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente sortante, qui a déclaré les nouveaux membres installés dans leurs fonctions de délégués au Comité Syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et de membres du Conseil de massif.

Statuts article 11 : L'élection du président se déroule sous la présidence du doyen d'âge des membres présents, le plus jeune faisant office de secrétaire.

Madame Jacqueline BOUYAC, présidente sortante passe la présidence de séance à la doyenne d'âge des membres du Comité Syndical, Madame Jacqueline BOUYAC, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Jacqueline BOUYAC, doyenne d'âge du Comité Syndical, ayant pris la présidence de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 42 délégués présents et 2 pouvoirs, a procédé à la vérification des pouvoirs et a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre ROUX, le benjamin de l'assemblée présent, a été désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CGCT et article 11 des statuts).

ÉLECTION DU PRESIDENT

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ; et notamment l'article 11 qui précise que « Le Comité Syndical élit à la majorité absolue le président du Syndicat mixte parmi ses délégués titulaires, à chaque renouvellement du Conseil régional, du Conseil départemental et des conseils municipaux suivant le calendrier électoral ou en cas de fin de mandat du Président dans la collectivité au titre de laquelle il a été désigné en tant que délégué titulaire. »

Suite aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que, suite à la désignation des délégués syndicaux par les communes et EPCI membres du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, les nouveaux membres sont désormais installés dans leurs fonctions de délégués au Comité Syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Il convient de procéder à l'élection du président du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.



Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260611-CSEDEL2026061105-DE
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

Il a rappelé qu'en application des articles 9.1 et 11 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et des articles L.2122-7 et suivants du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres délégués titulaires du Comité Syndical. Si l'élection n'est pas acquise au 1^{er} tour, il est procédé à un 2nd tour et l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Si le président n'est pas conseiller régional, le 1^{er} vice-président est conseiller régional.

Article 11 des statuts, les votants ne peuvent voter que pour des candidats déclarés.

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Le Comité Syndical a désigné Monsieur Ghislaine ROUX et Monsieur Frédéric ROUET comme assesseurs.

APPEL A CANDIDATURE

La doyenne d'âge, Madame Jacqueline BOUYAC présidente de séance a demandé aux candidats de se faire connaître.

Madame Jacqueline BOUYAC s'est portée candidate à l'élection de la fonction de président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux.

Allocution de Madame Jacqueline BOUYAC en faveur de sa candidature.

La présidente de séance a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du président.

DEROULEMENT DU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le secret du vote et la sincérité du scrutin étant garantis, les tours de scrutins se déroulent de manière électronique. Les boîtiers de vote électronique, paramétrés en fonction du nombre de voix dont chaque délégué dispose, ont été remis à chacun des membres du Comité présents avant le scrutin contre signature.

Le vote électronique a été ouvert. Les membres du comité présents ont procédé au vote.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats suivants :

	VOIX
Nombre de votants : 44	116
Abstentions	1
Blancs (art.65 code électoral)	3
Nuls (art. 66 code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57

Proclamation des résultats : (dans l'ordre alphabétique)

- Madame Jacqueline BOUYAC : 112 voix (cent douze) Suffrages obtenus
- Bulletins blancs : 3 voix (trois) Suffrages obtenus
- Abstention : 1 voix (une)

Madame Jacqueline BOUYAC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé présidente et a immédiatement été installé(e).

Madame Jacqueline BOUYAC, présidente nouvellement élue, prend la présidence de la séance.

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260611-CSEDEL2026061105-DE
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 11 juin 2026 à 17 heures, 40 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la Présidente de séance, doyenne d'âge des membres du Comité Syndical, les assesseurs et le secrétaire de séance.

La Présidente de séance,
doyenne de l'assemblée,



Jacqueline BOURAC

Les assesseurs,



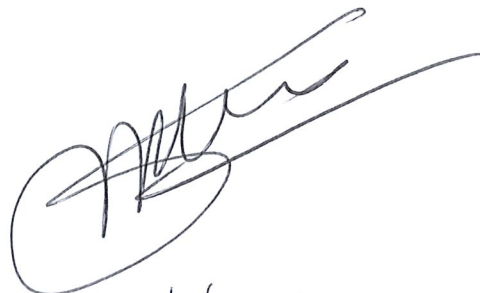
Le secrétaire de séance,



Alexandre ROUX



Ghislain ROUX



Frédéric ROUVET